RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort du 24 avril 2007.

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

– le préfet du Val de Marne, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

– le recteur de l'académie de Créteil – Val de Marne, ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

– le directeur général de l'alimentation, ou son représentant ;

– le directeur général de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;

– le vice-président du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

– M. Denis AVIGNON, vice-président du conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires ;

– M. Alain BERDEAUX, professeur des universités - praticien hospitalier, INSERM ;

– M. Pierre BUISSON, président du syndicat des vétérinaires d'exercice libéral ;

– M. Alain DEHOVE, coordonnateur du fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ;

– Mme Isabelle DIEZY-LABAYE, directrice des alliances stratégiques de la société Zoétis ;

– M. Olivier FOURCADET, professeur titulaire de la chaire d'excellence alimentaire à l'ESSEC ;

– M. Hervé GOMICHON, directeur qualité du groupe Carrefour ;

– M. Yves GRANDMONTAGNE, directeur des ressources humaines de Microsoft France, ancien élève de l'école vétérinaire d'Alfort ;

– Mme Muriel MAMBRINI-DOUDET, présidente du centre INRA de Jouy en Josas ;

– M. Marc MORTUREUX, directeur général de l'ANSES.

Article 2

Le directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 3 JUIN 2014

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Mireille RIOU-CANALS